

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3477**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Bâtiment et construction option management et gestion des bâtis (facilities management)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10 Modalités d'élaboration de références : CNESER	Directeur IUT de Ville d'Avray, Président de l'université de Nanterre - Paris X, Président de l'université de Paris X, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

300 Spécialités plurivalentes des services

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable de site est chargé du contrôle et de la gestion des fonctionnalités techniques et économiques liées à l'immobilier, aussi bien internes qu'externalisées. Il participe à la gestion du personnel et des coûts. Il coordonne et optimise également l'intervention des différents prestataires.

Interlocuteur unique des entreprises locataires, il veille au bon fonctionnement des différentes installations et des équipements techniques du bâtiment. Il assure le suivi de la qualité des services aux usagers. Il propose les améliorations et modernisations propres à optimiser le fonctionnement du site et de sa sécurité.

Il est chargé de la communication (interne et externe) et du reporting des actions clients. Il fait l'état des lieux au départ et à l'arrivée de nouveaux locataires ; il facture et encaisse les loyers.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le responsable multi-services de site immobilier (facilities management) travaille dans l'immobilier (résidentiel, de bureau, commercial, industriel ou de loisirs), le secteur de l'exploitation thermique et les grandes entreprises.

Il peut également être adjoint au responsable des "services généraux" d'une entreprise ou des "services techniques" d'une collectivité.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

C1501 : Gérance immobilière

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

Homogénéisation des connaissances (comptabilité et analyse ; technologie et réglementation ; thermique du bâtiment ; réseaux du bâtiment, sécurité ; équipements et installations du bâtiment ; projets techniques du bâtiment ; organisation et droit du travail ; nouveaux vecteurs de communication)

Sciences et techniques (systèmes informatiques et bureautique ; traitement des ambiances ; le projet d'équipement ; les bilans énergétiques et le besoins ; les systèmes de traitement d'air ; les systèmes, équipements et installations de productions énergétiques ; les systèmes particuliers)

Services (logistique immobilière, services aux usagers ; administration de biens ; négociations et achats de prestations et de produits immobiliers ; droit associé au multiservice immobilier ; intelligence du bâtiment ; maintenance technique ; activités particulières)

Management (l'entreprise et son environnement ; les aspects économiques du management : la gestion de projet ; la négociation commerciale ; les aspects humains du management : la gestion des ressources humaines ; la représentation des salariés)

Communication (anglais pratique et professionnel ; communication écrite et orale)

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

<http://www.u-paris10.fr/>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**